

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## PARC ÉOLIEN DU PETIT DORÉ D'UNE PUISSANCE DE 25,2 MW, COMPRENANT 7 ÉOLIENNES À PLOUGUERNEVEL, PLOUNEVEZ-QUINTIN, KERGRIST-MOËLOU ET ROSTRENEEN

Par arrêté préfectoral du 12/06/2020, une enquête publique de 32 jours est ouverte du 7 juillet 2020 9h00 au 7 août 2020 12h00, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS Energie des Noyers, siège social 32-36 rue de Bellevue 92100 Boulogne-Billancourt, pour être autorisée à implanter et exploiter un parc éolien dit « Le petit Doré » comprenant 7 éoliennes (chacune d'une hauteur de mât au moyeu comprise entre 100 et 110 mètres, d'une hauteur bout de pale de 166m maximum et d'une puissance de 3,6 MW maximum) et 6 postes de livraison sur les communes de Plouguernevel, Plounevez-Quintin, Kergrist-Moëlou et Rostreneen. La mairie de Plouguernevel est désignée siège de l'enquête publique. Les correspondances par voie postale relatives à l'enquête publique pourront donc être adressées au commissaire-enquêteur à la mairie de Plouguernevel : adresse postale 1 rue Emile Bouetard 22110 Plouguernevel.

La mission régionale d'autorité environnementale a adressé une information d'absence d'observation sur le projet.

### Modalités de consultation du dossier complet (comprenant une étude d'impact):

- à partir du site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/1965>

- le dossier sera également mis en ligne sur le site internet des services de l'État en Côtes-d'Armor :

<http://www.cotes-darmor.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-transition-energetique/Installations-classees-industrielles/Enquetes-publiques-ICPE-industrielles>

- Le dossier imprimé pourra être consulté dans les mairies de Plouguernevel et de Plounevez-Quintin du mardi 7 juillet 9h00 au vendredi 7 août 2020 12h00, sur rendez-vous, pris au préalable auprès du secrétariat de ces mairies, aux jours et horaires d'ouverture suivants, susceptibles d'évoluer en raison de la crise sanitaire :

Mairie de Plouguernevel :		Mairie de Plounevez-Quintin :	
1 rue Emile Bouetard 22110 Plouguernevel adresse électronique : <a href="mailto:mairie.plouguernevel@orange.fr">mairie.plouguernevel@orange.fr</a> téléphone : 02 96 36 09 05		15 place de l'Église 22110 Plounevez-Quintin adresse électronique : <a href="mailto:mairie-de-plounevez-quintin@wanadoo.fr">mairie-de-plounevez-quintin@wanadoo.fr</a> téléphone : 02 96 24 54 06	
jours d'ouverture	horaires	jours d'ouverture	horaires
lundi	9h00 à 12h30	lundi	9h00-12h00 13h30-17h00
mardi	9h00 à 12h30	mardi	9h00-12h00 13h30-17h00
mercredi	9h00 à 12h30	mercredi	fermé
jeudi	9h00 à 12h30	jeudi	9h00-12h00
vendredi	9h00 à 12h30	vendredi	9h00-12h00 13h30-17h00
samedi	fermé	samedi	fermé

L'accueil du public se fera dans le respect des mesures sanitaires préconisées par le gouvernement (notamment observation des gestes barrières et respect des règles de distanciation).

Un poste informatique sera mis à disposition pour la consultation du dossier numérisé dans ces mairies sur rendez-vous préalable.

### Permanences du commissaire-enquêteur:

Madame Martine Viart, rédacteur des collectivités territoriales en retraite, a été désignée pour remplir les fonctions de commissaire-enquêteur. Elle a qualité pour recevoir les observations, propositions qui pourraient être formulées pendant la durée de l'enquête sur le projet et sera présente, à cet effet dans les mairies et aux jours, horaires indiqués dans le tableau ci-dessous :

Jours de permanences	Lieux de permanence	Horaires de permanence
7 juillet 2020	Mairie de Plouguernevel	9h00 à 12h 00
17 juillet 2020	Mairie de Kergrist-Moëlou	9h00 à 12h00
22 juillet 2020	Mairie de Rostreneen	13h30 à 17h00
30 juillet 2020	Mairie de Plounevez-Quintin	9h00 à 12h00
7 août 2020	Mairie de Plouguernevel	9h00-12h00

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de M. Michaël Dubois, responsable du projet, à l'adresse électronique suivante: [energie.desnoyers@wpd.fr](mailto:energie.desnoyers@wpd.fr) ou par téléphone au 02.51.89.79.41.

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles côté et paraphé par le commissaire-enquêteur, mis à sa disposition dans les mairies de Plouguernevel et Plounevez-Quintin sur rendez-vous préalable et lors de chaque permanence du commissaire-enquêteur, indiquée ci-dessus.

Le public pourra également adresser ses contributions :

- **par voie postale** au commissaire-enquêteur à la mairie de Plouguernevel siège de l'enquête, à l'adresse suivante : 1 rue Emile Bouetard 22110 Plouguernevel du 7 juillet au 7 août 2020.

- **par voie électronique** à l'adresse suivante : [enquete-publique-1965@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-1965@registre-dematerialise.fr) du 7 juillet 2020 à 9h00 heure d'ouverture de l'enquête au 7 août 2020 jusqu'à 12h00, heure de clôture de l'enquête.

Les contributions reçues par messenger électronique seront accessibles et donc visibles par tous sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/1965> durant toute la durée de l'enquête publique.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur numérisés seront tenus à la disposition du public dans les mairies de Plouguernevel, Plounevez-Quintin, Kergrist-Moëlou, Rostreneen et sur le site internet des services de l'État en Côtes-d'Armor à l'adresse susmentionnée dès réception, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

La procédure doit aboutir soit à un arrêté préfectoral, portant autorisation environnementale, assorti de prescriptions, soit à un refus.